



Comité Territorial Armagnac-Bigorre

Commission Territoriale des Epreuves

Championnats Territoriaux Armagnac Bigorre 2011/2012

Demande de modification exceptionnelle de calendrier

Cette demande devra être :

- Complétée par le club demandeur (club A) et expédiée au club opposé (club B).
- Acceptée ou rejetée par le club B, et retournée par celui-ci au Comité Armagnac Bigorre.
- Retournée aux deux clubs A et B, après décision du Comité.

DELAIS IMPERATIFS :

- Club A : 18 jours minimum avant la date de la rencontre (demande) ;
- Club B : 14 jours minimum avant la date de la rencontre (réponse) ;
- Comité A.B : 10 jours minimum avant la date de la rencontre (décision).

NOTA : Dans le cas où les délais ne seraient pas respectés, la réponse serait considérée comme négative et les officiels se présenteraient à la date et l'heure fixée par le règlement des compétitions.

Catégorie concernée	ou	Titre de la Compétition

Rencontre initiale

Rencontre	Date	Heure

Rencontre modifiée

Rencontre	Date	Heure

Motif de la demande (obligatoire)

Club demandeur (Club A)	Club opposé (Club B)
Cachet du Club (obligatoire) Date de la demande :	Cachet du Club (obligatoire) Date de la réponse : <input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus

Décision du Comité	
<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus	Date : Signature :